

DECLARATION INITIALE
D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION N° 15271*02
Article R512-47 du code de l'environnement

1- DECLARANT

Personne morale **Personne physique** : Madame Monsieur

Nom

SNG TP

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique

SAS, société par actions simplifiée

N° SIRET

53523982600022

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

BOIS CHADUTEAU

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

16290

ASNIERES SUR NOUERE

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone

+33545217216

Portable

+33609862334

Fax

(facultatif)

Courriel

abexso@orange.fr

Signataire de la déclaration (pour une personne morale)

Nom

ETCHEVERRIA

Prénoms

EMMANUEL

Qualité

Directeur Général

2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION

N° SIRET

53523982600022

Enseigne ou nom usuel du site

SNG TP

Adresse de l'installation : identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

Parcelle ZM 46 pour partie

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

16290

ASNIERES SUR NOUERE

Code postal

Commune

Téléphone

+33545217216

Portable

+33609862334

Fax

(facultatif)

Courriel

Description générale de l'installation (présentation de l'activité exercée sur le site...) :

Dans le cadre de son activité de travaux publics et de démolition la SAS SNG TP récupère des matériaux de terrassement et de démolition, terres pierres bétons,bois qu'elle stocke sur une partie de la parcelle ZM 46 lieu-dit Bois de Chadutaud à Asnière sur Nouère 16290.

Par la suite elle valorise par le biais de concassage-criblage pour les pierres et bétons et par broyage pour le bois récupéré (démolition, dessouchage, élagage, dégagement d'emprise).

Ces opérations de concassage et broyage ne seront que ponctuelles et font l'objet de 3 à 4 campagne par an .

Ce recyclage a pour but de valoriser les matériaux récupérés sur les chantiers et évite ainsi de consommer des ressources qui sont de plus en plus rares et onéreuses.

Les matériaux recyclés servent à la société SNG TP à faire des voies d'accès ainsi que des plate-formes industrielles et commerciales. les bois broyés sont dirigés vers des chaufferies industrielles.

Sur le site seront stockés des matériaux bruts en attente de traitement, des bois en attente de broyage, des matériaux traités et recyclés en attente de réemploi et du bois broyé.

Le matériel sur le site seront par campagne, un broyeur à bois et ou un concasseur mobile pour les pierres et les bétons .

Lors des campagne de concassage-criblage ou de broyage seront présents sur le site une pelle hydraulique ainsi qu'une chardeuse sur pneus.

ce matériel par la suite servira au chargement des matériaux recyclés.

Quelques stocks de matériaux de carrière seront également stockés en petite quantité à fin de dépannage.

Les approvisionnements en matériaux bruts ainsi que les enlèvements de matériaux recyclés se feront par camions semi-remorque, 8x4, 6x4.

Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :

- une installation classée relevant du régime d'autorisation : Oui Non
Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.
- une installation classée relevant du régime d'enregistrement : Oui Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration : Oui Non

3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime ¹ (D ou DC)
2515	1-c	Broyage, concassage, criblage ... de pierres, cailloux	198	kW	D
2517	3	Station de transit de produits minéraux autres	8000	m2	D
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux	600	m3	D
2260	b	Broyage, concassage, criblage ... des substances végétales	450	kW	D

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

Commentaires (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

¹ D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- | | | |
|--|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> réseau public de distribution d'eau : | volume maximum annuel en m ³ : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> milieu naturel (hors forage souterrain) : | volume maximum annuel en m ³ : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> forage souterrain : | volume maximum annuel en m ³ : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> de plus de 10 mètres de profondeur | | |
| <input type="checkbox"/> autres, préciser : | | |

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration
- milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m³ :

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC² faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE³ et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU⁴) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :

Oui Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

Un peu de poussière due au concassage et au roulage des camions sur la plate-forme.

Un peu de poussière due au concassage et au roulage des camions sur la plate-forme.

² PAC : Politique agricole commune

³ Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

⁴ SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

Brumisation des matériaux à la sortie du concasseur

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

Rejets des moteurs des camions et machines .

5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Les ferrailles pouvant être issues du concassage seront vendues à un récupérateur agréé.
Les bois broyés partent vers des chaufferies industrielles.
Les ordures ménagères sont collectées par le service local.
L'entretien des engins et machines se fait dans les ateliers de l'entreprise situés à quelques mètres.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui Non

5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

- Prise d'eau sur le réseau incendie public
- Autre (préciser) :

Locaux de l'entreprise SNG TP situés à coté de la plate-forme.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Prise d'eau au siège de l'entreprise situé sur une parcelle attenante.
Extincteurs dans les engins.
Extincteurs au siège de l'entreprise situé sur une parcelle attenante.

6 – DEMANDE D'AGREMENT DE L'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION DE TRAITEMENT DE DECHETS en application de l'article L541-22 du code de l'environnement

Il s'agit d'une installation classée de **traitement de déchets (hors collecte⁵ des déchets)** soumise à déclaration et nécessitant un **agrément** en application de l'article L541-22 du code de l'environnement (valorisation de déchets d'emballage...) : Oui Non

Si oui, préciser :

Déchets à traiter		Filière de traitement		Quantités maximales
Nature des déchets	Codification déchets	Type de traitement	Codification du traitement	

Commentaires (préciser notamment le ou les types d'agréments de traitement de déchets demandés) :

⁵ Rappel : Les agréments autres que ceux relatifs au traitement de déchets et nécessaires en application de l'article L541-22 (collecteurs de déchets de pneumatiques, collecteurs d'huiles usagées...) ne sont pas gérés par la présente déclaration.

7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le

Signature du déclarant